



2DA SESSIONE URDINARIA DI U 2025 RIUNIONE DI I 30 È 31 D'OTTOBRE DI U 2025

2^{ÈME} SESSION ORDINAIRE DE 2025 RÉUNION DES 30 ET 31 OCTOBRE 2025

N° 2025/O2/064

Question orale déposée par Mme Santa DUVAL au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »

OBJET: INVENTAIRE DE MISE EN ACCESSIBILITÉ DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE LA CDC

Monsieur le Président,

Depuis la fusion des trois institutions en 2018, la Collectivité est devenue propriétaire d'un patrimoine bâti conséquent. Cela implique des responsabilités importantes : l'entretien, la gestion, la mise aux normes...et, bien sûr, des charges financières croissantes.

Lors du BS voté en juillet dernier, avait d'ailleurs été évoquée la perspective d'un audit patrimonial dans l'optique d'optimiser le patrimoine foncier. Malgré un parc immobilier important, nous continuons à louer des locaux à l'extérieur.

Nous appelons également de nos vœux un PPI des établissements scolaires dont la CDC est propriétaire et donc responsable de leur entretien et de leur mise aux normes.

L'inventaire que nous appelons de nos vœux ne doit pas être une liste froide de bâtiments. Il doit intégrer :

- · le niveau d'occupation,
- les travaux nécessaires,
- et surtout... la question de l'accessibilité.

Car depuis la loi du 11 février 2005, tous les établissements recevant du public doivent être accessibles aux personnes handicapées.

Cette obligation devait être respectée dès 2015 pour les établissements scolaires.

Alors, aujourd'hui, je pose la question clairement :

Les établissements scolaires dont la Collectivité est propriétaire sont-ils aux normes en termes d'accessibilité ? Si ce n'est pas le cas : quand le seront-ils ?

Nous demandons que l'inventaire du patrimoine comprenne des indications précises sur l'accessibilité. Car avant de décider de l'avenir d'un bien, il faut savoir ce qu'il reste à faire pour le rendre conforme.

Soyons lucides : il y aura des manquements à constater.

Je citerai seulement deux exemples : notre hémicycle, ici même, et le palais Lantivy. Tous deux inadaptés aux personnes à mobilité réduite.

Monsieur le Président, vous engagez-vous à intégrer cette dimension d'accessibilité dans l'inventaire à venir ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.